

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **25 mai 2010 à 19 h 30** en la salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : le maire, M. François Cantin, M<sup>me</sup> Nicole Ruel, MM. Alain Portelance, Serge Paquette, Guy Frigon, Normand Dupont, Louis Lamarre, Richard Perreault et François Garand, conseillers.

Assistent également à la séance, MM. Paul Allard, directeur général, Gervais Beaulieu, directeur général adjoint, Gaston Courtemanche, directeur du Génie, Éric De La Sablonnière, directeur au développement des services urbains, Denis Martin, chef de division – permis et inspections, Yves Meunier, directeur des Communications, Claude Bertrand, directeur des Services juridiques et greffier, ainsi que M<sup>me</sup> Lorraine Barry, directrice des Finances et trésorière par intérim.

Monsieur le maire ouvre et préside la séance.

**Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :**

- 4.5 Rapport du 18 mai 2010 du directeur des Travaux publics recommandant l'acceptation de la soumission SVA-1013-P, vente d'un tracteur de marque John Deere avec souffleuse et chasse-neige.
- 4.6 Rapport du 19 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission 5141-2010-029/P (312-0629), mise à niveau du réseau d'éclairage urbain – parc Marc-Aurèle-Fortin.
- 4.7 Rapport du 20 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission S 0940-3 (312-0604), fourniture et plantation des végétaux des bacs ornementaux – boulevard du Curé-Labelle.
- 4.8 Rapport du 25 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission 5141-2010-031 (7210-2010-006), travaux d'aménagement de liens cyclables et piétons – rues de Talcy et de Lindoso.
- 10.9 Rapport du 20 mai 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature de la convention pour la vente à Groupe Platinum Construction 2001 inc. des lots 2 270 137 et autres – secteur 56<sup>e</sup> Avenue Est.
- 11.2 Rapport du 20 mai 2010 du directeur adjoint – approvisionnements recommandant l'acquisition de mobilier divers.
- 12.4 Rapport du 3 mai 2010 du directeur des Communications recommandant l'acquisition d'une caméra numérique.
- 16.19 Rapport du 19 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux – construction de baies de virage – chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse.
- 16.20 Rapport du 20 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation du manuel d'exploitation pour le poste de pompage de la Seigneurie Ouest.

**Le 25 mai 2010.**

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour un lot projeté sur la rue Joseph-Bepka.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-458**

**ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE  
RÉDUCTION DE LA LARGEUR MINIMALE DU LOT  
RUE JOSEPH-BEPKA (LOT PROJETÉ 4 599 186)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation 10-04-06.1 du 13 avril 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel qu'il soit accordé au lot projeté **4 599 186** du cadastre du Québec (*rue Joseph-Bepka*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de **RÉDUIRE la largeur minimale du lot à 15,35 mètres** au lieu des 18 mètres exigés au Tableau des spécifications de la zone **H-135**, à l'Annexe B du Règlement de zonage 1418.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1188, boulevard du Curé-Labelle.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-459**

**ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE  
RÉDUCTION MARGES AVANT ET ARRIÈRE  
ET AMÉNAGEMENT D'ENTRÉES CHARRETIÈRES  
1188, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE  
(LOT 2 270 599)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation 10-04-06.4 du 13 avril 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M. Normand Dupont qu'il soit accordé au lot **2 270 599** du cadastre du Québec (*1188, boulevard du Curé-Labelle*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de :

- **RÉDUIRE la marge avant pour chacun des bâtiments donnant sur le boulevard du Curé-Labelle à 5,30 mètres** au lieu des 7,50 mètres exigés au Tableau des spécifications de la zone **H-315**, à l'Annexe B du Règlement de zonage 1418;
- **RÉDUIRE la marge arrière à 6,03 mètres** au lieu des 7,50 mètres exigés au Tableau des spécifications de la zone **H-315**, à l'Annexe B du Règlement de zonage 1418;

**Le 25 mai 2010.**

- **PERMETTRE l'aménagement de trois entrées charretières sur la 89<sup>e</sup> Avenue Est** au lieu d'une seule entrée permise au Tableau des spécifications de la zone **H-315**, à l'Annexe B du Règlement de zonage 1418.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 9, carré Rémi.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-460**

**ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE**  
**RÉDUCTION DE L'UNE DES MARGES LATÉRALES**  
**9, CARRÉ RÉMI (LOT 2 656 289)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation 2009-06-065 du 30 juin 2009 du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** cette recommandation a été faite sur la base des dispositions du Règlement de zonage 955 alors en vigueur;

**ATTENDU QUE** le Tableau des spécifications applicables à la zone où se situe l'immeuble concerné, en vertu de l'actuel Règlement de zonage 1418, indique, quant à la marge latérale minimale, une norme identique à celle applicable à la zone correspondante en vertu du Règlement de zonage 955.

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Alain Portelance qu'il soit accordé au lot **2 656 289** du cadastre du Québec (*9, carré Rémi*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de **RÉDUIRE une des marges latérales à 1,56 mètres** au lieu des 2,0 mètres exigés au Tableau des spécifications de la zone **H-126**, à l'Annexe B du Règlement de zonage 1418.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 25 mai 2010.**

**AVIS DE MOTION...**  
**2010-05-461**

**MODIFICATION RÈGLEMENT 1347**

---

M. Richard Perreault donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter ***un règlement modifiant le Règlement 1347 concernant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité.***

**AVIS DE MOTION...**  
**2010-05-462**

**TRAVAUX DE RÉHABILITATION  
SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE**

---

M. Guy Frigon donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter ***un règlement autorisant l'exécution des travaux de réhabilitation sur le réseau d'eau potable et décrétant un emprunt à ces fins.***

**AVIS DE MOTION...**  
**2010-05-463**

**NOUVELLE RUE  
PARC INDUSTRIEL AUTOROUTIER**

---

M. Guy Frigon donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter ***un règlement autorisant l'exécution des travaux de construction des infrastructures de la rue Gaëtan-Mailhot, dans le parc industriel Autoroutier, et décrétant un emprunt à ces fins.***

SOU MIS aux membres du conseil, l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-464**

**APPROBATION PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2010**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M. François Garand que le procès-verbal de la séance ordinaire du **4 mai 2010** soit approuvé par ce conseil.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, l'approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2010.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-465**

**APPROBATION PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2010**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M. François Garand que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **11 mai 2010** soit approuvé par ce conseil.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 25 mai 2010.**



- c) ET D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier ces dépenses à même les fonds prévus au *Règlement 1436*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 12 mai 2010 du directeur des Travaux publics recommandant l'acceptation de la soumission SA-1021, fabrication de trottoir et de bordure de béton pour l'année 2010.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-469**

**ACCEPTATION SOUMISSION SA-1021**  
**FABRICATION DE TROTTOIR**  
**ET DE BORDURE DE BÉTON**  
**POUR L'ANNÉE 2010**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Serge Paquette d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **EXCAVATION GÉRARD CLOUTIER INC.** pour la fabrication de trottoir et de bordure de béton pour l'année 2010, au montant de **72 556,05 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-322-00-521.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 18 mai 2010 du directeur des Travaux publics recommandant l'acceptation de la soumission SVA-1013-P, vente d'un tracteur de marque John Deere avec souffleuse et chasse-neige.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-470**

**ACCEPTATION SOUMISSION SVA-1013-P**  
**VENTE D'UN TRACTEUR JOHN DEERE**  
**AVEC SOUFFLEUSE ET CHASSE-NEIGE**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Serge Paquette d'autoriser la vente d'un tracteur de marque John Deere avec souffleuse et chasse-neige à l'entreprise **LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE**, le tout au montant de **151 500 \$ plus les taxes applicables**, d'autoriser M. Michel Carrier, contremaître à l'atelier de mécanique, à effectuer le transfert d'immatriculation auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à déposer le produit de la vente au poste budgétaire 01-234-19-000.

QUE cette vente soit faite strictement aux conditions apparaissant aux documents de soumissions présentés par la Ville aux soumissionnaires dans le cadre de la demande de soumissions **SVA-1013-P**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 19 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission 5141-2010-029/P (312-0629), mise à niveau du réseau d'éclairage urbain – parc Marc-Aurèle-Fortin.

**Le 25 mai 2010.**

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-471**

**ACCEPTATION SOUMISSION 5141-2010-029**  
**AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE URBAIN**  
**PARC MARC-AURÈLE-FORTIN**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **CHAGNON (1975) LTÉE** pour le projet d'amélioration de l'éclairage urbain du parc Marc-Aurèle-Fortin, au montant total de **156 133,22 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1437*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 20 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission S 0940-3 (312-0604), fourniture et plantation des végétaux des bacs ornementaux – boulevard du Curé-Labelle.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-472**

**ACCEPTATION SOUMISSION S 0940-3**  
**PLANTATION DES VÉGÉTAUX DANS LES BACS**  
**BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

---

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Alain Portelance d'accepter la plus basse soumission conforme de l'entreprise **MULTIFLEURS PLUS ENR.** pour le projet de plantation des végétaux dans les bacs sur le boulevard du Curé-Labelle, au montant total de **80 908,80 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1399*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 25 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission 5141-2010-031 (7210-2010-006), travaux d'aménagement de liens cyclables et piétons – rues de Talcy et de Lindoso.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-473**

**ACCEPTATION SOUMISSION 5141-2010-031**  
**AMÉNAGEMENT DE LIENS CYCLABLES ET PIÉTONS**  
**RUES DE TALCY ET DE LINDOSO**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Serge Paquette d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **CARL LADOUCEUR EXCAVATION INC.** pour le projet d'aménagement de liens cyclables et piétons avec les rues de Talcy et de Lindoso, au montant total de **38 479,09 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1437*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le Règlement 1432 autorisant l'exécution des travaux de construction du boulevard Chambéry et décrétant un emprunt de 22 365 000 \$ à ces fins.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-474**

**APPROBATION RÈGLEMENT 1432**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Normand Dupont que *le Règlement 1432 autorisant l'exécution des travaux de construction du boulevard Chambéry et décrétant un emprunt de 22 365 000 \$ à ces fins*, soit approuvé par ce conseil.

**Le 25 mai 2010.**

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement le **9 JUIN 2010** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

*Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **RAPPORT DU MAIRE**

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant le dépôt du rapport financier de la Ville au 31 décembre 2009 et du rapport du vérificateur externe.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-475**

**DÉPÔT ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 DÉCEMBRE 2009**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M. Alain Portelance de prendre acte du dépôt par la trésorière par intérim du rapport financier de la Ville pour l'année se terminant le **31 décembre 2009** et du rapport du vérificateur externe pour la même année transmis par la firme **AMYOT GÉLINAS, comptables agréés**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 14 mai 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant l'embauche du chef de division bibliothèque au Service des loisirs et du développement communautaire.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-476**

**CONFIRMATION EMBAUCHE  
CHEF DE DIVISION BIBLIOTHÈQUE  
AU SERVICE DES LOISIRS ET DU  
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M. François Garand de confirmer l'embauche de **M<sup>me</sup> STÉPHANIE LACHAINE** au poste cadre de « *Chef de division bibliothèque* » au Service des loisirs et du développement communautaire, à compter du 7 juin 2010 et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de *six (6) mois*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 17 mai 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant l'embauche d'un employé col bleu au Service des travaux publics et de trois (3) employés cols bleus au Service des loisirs et du développement communautaire.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-477**

**CONFIRMATION EMBAUCHE  
COL BLEU AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET COLS BLEUS AU SERVICE DES LOISIRS  
ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Normand Dupont de confirmer l'embauche des personnes suivantes aux postes et conditions mentionnés en regard de chacun d'eux, savoir :

- **M. René Duguay**, au poste d'opérateur concierge, effectif le 7 mai 2010, période de probation complétée;
- **M. Jean-Guy Dupuis**, au poste de concierge au Centre récréoaquatique, effectif le 7 mai 2010, conditionnellement à sa période de probation;
- **M. Philippe Lefrançois**, au poste de concierge au Centre récréoaquatique, effectif le 17 mai 2010, conditionnellement à sa période de probation;
- **M. Martin Olivier**, au poste de chauffeur homme à tout faire « A », effectif le 17 mai 2010, conditionnellement à sa période d'essai.

Tous ces postes sont accrédités par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 17 mai 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant l'embauche de pompiers à temps partiel au Service de la Sécurité incendie.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-478**

**CONFIRMATION EMBAUCHE  
POMPIERS À TEMPS PARTIEL**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Alain Portelance de confirmer l'embauche de **MM. David Poirier, Yves Jr Rivard** et **Simon Traversy** aux postes de pompiers à temps partiel au Service de la Sécurité incendie, postes accrédités par les Travailleurs et Travailleuses Unis de l'Alimentation et du Commerce (*T.U.A.C.*), section locale 501 et ce, rétroactivement au 21 mai 2009, le tout conditionnellement à la réussite de leur période de probation.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 17 mai 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant la création de deux (2) postes de pompiers à temps régulier et de trois (3) postes de pompiers à temps partiel au Service de la Sécurité incendie.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-479**

**CRÉATION DE DEUX (2) POSTES  
DE POMPIERS À TEMPS RÉGULIER  
ET DE TROIS (3) POSTES DE POMPIERS  
À TEMPS PARTIEL AU SERVICE  
DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

---

*Le 25 mai 2010.*

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Normand Dupont de créer deux (2) postes de « **pompiers à temps régulier** » et de trois (3) postes de « **pompiers à temps partiel** » au Service de la Sécurité incendie et d'accepter ces modifications à la structure du Service et son nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une déclaration de propriété pour diverses rues publiques de la municipalité.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-480**

**DÉCLARATION DE PROPRIÉTÉ  
DIVERSES RUES PUBLIQUES**

---

**ATTENDU QUE** l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* stipule que toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix (10) ans devient propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités prévues au premier alinéa de cet article;

**ATTENDU QU'**un récent inventaire de toutes les rues de la municipalité confirme que plusieurs d'entre elles n'appartiennent pas à la municipalité et que leurs propriétaires en titre ne peuvent être retracés;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de se prévaloir dudit article afin que **dix-sept ( 17 ) lots** du cadastre du Québec, représentant ensemble autant de rues ou de parties de rues ouvertes à la circulation depuis au moins dix (10) ans, deviennent la propriété de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel d'approuver la description technique préparée par Paul Audet, arpenteur-géomètre, le 3 mai 2010, dossier 106218, minute 18640, relatives aux rues, parties de rues et lots suivants, tous du cadastre du Québec, savoir :

<b>2 274 481</b>	Boulevard Céloron
<b>2 743 302</b>	Rue des Huarts
<b>1 908 152</b>	Boulevard Jacques-Saint-André
<b>2 274 293</b>	Rue Jean-Dallaire
<b>2 274 291</b>	Rue Joseph-Légaré
<b>2 274 568</b>	Rue Maurice-Cullen
<b>2 274 369</b>	Rue Maurice-Cullen
<b>2 274 271</b>	Rue Maurice-Cullen
<b>2 274 303</b>	Rue Maurice-Cullen
<b>2 274 295</b>	Rue Paul-Émile Borduas
<b>2 659 167</b>	Rue Paul-Mainguy
<b>2 274 294</b>	Rue Rodolphe-Duguay
<b>1 908 160</b>	Rue des Violettes
<b>2 274 756</b>	Rue Yves-Tessier
<b>2 274 285</b>	Rue Robert-Harris
<b>2 274 313</b>	101 <sup>e</sup> Avenue Est
<b>2 274 314</b>	100 <sup>e</sup> Avenue Est

QU'une copie vidimée de cette description technique soit déposée aux Archives de la municipalité;

QUE le directeur des Services juridiques et greffier soit autorisé à accomplir chacune des démarches et procédures requises par l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que la municipalité devienne propriétaire des rues et parties de rues décrites à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 25 mai 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 7 mai 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'annulation de la servitude de passage pour un égout pluvial sur une partie du lot 2 321 017.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-481**

**ANNULATION DE SERVITUDE**  
**LOT 2 321 017**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Serge Paquette d'autoriser l'annulation de la servitude de passage pour un égout pluvial que détient la municipalité sur une partie du lot **2 321 017** en vertu de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 643532.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 11 mai 2010 du directeur général adjoint recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude de planification urbaine – nouvelle bibliothèque.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-482**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS**  
**ÉTUDE DE PLANIFICATION URBAINE**  
**NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M. François Garand de retenir les services de la firme **TREMBLAY L'ÉCUYER (TLA) ASSOCIÉS ARCHITECTES** pour la réalisation d'une étude de planification urbaine visant l'implantation de la nouvelle bibliothèque de Blainville à même le pôle civique du Plan-Bouchard, pour un montant n'excédant pas **7 500 \$ taxes en sus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le certificat du directeur des Services juridiques et greffier concernant la procédure d'enregistrement tenue le 18 mai 2010 sur le Règlement 1443.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-483**

**CERTIFICAT PROCÉDURE**  
**D'ENREGISTREMENT**  
**RÈGLEMENT 1443**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel de prendre acte du dépôt du certificat du directeur des Services juridiques et greffier concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 18 mai 2010 sur le **Règlement 1443 autorisant l'exécution de travaux d'aménagement de baies de virage sur le chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse, et décrétant un emprunt de 325 000 \$ à ces fins.**

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 25 mai 2010.**

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 11 mai 2010 du greffier adjoint et chef de division contentieux recommandant d'entreprendre des procédures judiciaires en Cour supérieure.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-484**

**AUTORISATION PROCÉDURES**  
**COUR SUPÉRIEURE**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Serge Paquette de mandater **M<sup>e</sup> Jean-François Gagné** de la firme d'avocats DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT & ASSOCIÉS afin d'entreprendre les procédures judiciaires appropriées dans le dossier **0912-179 URB** dans le but d'obliger le propriétaire à procéder aux travaux d'aménagement paysager de tous les espaces libres autour de l'immeuble sis au 497, boulevard de Fontainebleau, afin de rendre le tout conforme au règlement municipal.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 17 mai 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'expropriation du lot 2 270 137 – 56<sup>e</sup> Avenue Est.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-485**

**EXPROPRIATION LOT 2 270 137**  
**56<sup>e</sup> AVENUE EST**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Normand Dupont, par voie d'expropriation, pour fins de réserve foncière, le lot **2 270 137** du cadastre du Québec, représentant la portion non ouverte de la 56<sup>e</sup> Avenue Est, d'une superficie de 4 353,8 mètres carrés, pour la somme de **100 \$, plus les taxes si applicables**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **03-660-17-720**.

QUE **Me Jean-François Gagné** de la firme DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT & ASSOCIÉS, s.e.n.c.r.l. soit mandaté aux fins d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'acquérir par voie d'expropriation ledit terrain.

QUE **Me Raymond Paquette, notaire**, soit autorisé à préparer, aux frais de la Ville, tout contrat requis dans le cas d'acquisition de gré à gré de ce terrain.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant le financement supplémentaire du Centre d'Excellence sur glace.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-486**

**FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE**  
**CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**CONTRAT DE CAUTIONNEMENT**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2010-04-310** adoptée le 6 avril 2010, le conseil a autorisé que la Ville s'engage de façon inconditionnelle et irrévocable à cautionner, avec la Ville de Boisbriand, divers nouveaux prêts à être consentis par la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée en faveur du *Centre d'excellence sur glace*, et ce pour un montant n'excédant pas 3 900 000 \$;

**ATTENDU QUE** la Caisse soumet à la municipalité, pour signature, le contrat de cautionnement visant à officialiser l'engagement de la municipalité en vertu de ladite résolution;

**Le 25 mai 2010.**

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser expressément la signature de ce contrat de cautionnement.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M. Guy Frigon d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de cautionnement avec la Ville de Boisbriand, en faveur de la **Caisse populaire Desjardins de l'Envolée**, pour des prêts additionnels au montant de **3 900 000 \$** consentis à **CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE**, lequel contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la présente résolution complète, à toutes fins que de droit, la résolution **2010-04-310** adoptée par ce conseil le 6 avril 2010.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 19 mai 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'acceptation d'une entente finale - expropriation du lot 2 656 221 – Madame Carole Giguère – Manoir Blainville.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-487**

**EXPROPRIATION LOT 2 656 221  
MADAME CAROLE GIGUÈRE  
MANOIR BLAINVILLE  
ENTENTE FINALE – RÉGLEMENT HORS COUR**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2009-07-546** adoptée le 7 juillet 2009, le conseil a autorisé l'acquisition du lot 2 656 221 du cadastre du Québec, appartenant à Madame CAROLE GIGUÈRE, pour les fins de construction du MANOIR BLAINVILLE;

**ATTENDU QUE** les procédures en expropriation ont, par la suite, été entreprises par nos procureurs et que la municipalité est maintenant propriétaire du lot 2 656 221;

**ATTENDU QU'**une entente finale a été convenue avec Madame Giguère, laquelle prévoit une indemnité totale à l'expropriée de **90 000 \$**, comprenant l'indemnité provisionnelle de **60 000 \$** déjà versée;

**ATTENDU QU'**il est opportun pour la municipalité d'accepter cette entente.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Normand Dupont :

- a) D'AUTORISER le versement à **Madame CAROLE GIGUÈRE** d'une indemnité totale et finale au montant de **90 000 \$** dans le cadre des procédures en expropriation entreprises pour l'acquisition du lot **2 656 221** du cadastre du Québec, indemnité qui couvre la valeur du terrain ainsi que tous les intérêts, indemnité et frais auxquels elle pourrait avoir droit en raison de ces procédures;
- b) D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorière par intérim à verser à l'expropriée la somme de **30 000 \$** représentant le solde entre l'indemnité totale et l'indemnité provisionnelle de **60 000 \$** déjà versée, et ce à même le *surplus accumulé*;
- c) QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- d) QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

**Le 25 mai 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 20 mai 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature de la convention pour la vente à Groupe Platinum Construction 2001 inc. des lots 2 270 137 et autres – secteur 56<sup>e</sup> Avenue Est.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-488**

**AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION  
VENTE DES LOTS 2 270 137 ET AUTRES  
SECTEUR 56<sup>e</sup> AVENUE EST  
GROUPE PLATINUM CONSTRUCTION 2001 INC.**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Normand Dupont d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, une convention pour la vente à **GROUPE PLATINUM CONSTRUCTION 2001 INC.** des lots **2 270 137, 2 272 468, 2 272 569, 2 272 572, 2 272 581 à 2 272 585, 2 272 587, 2 272 588, 2 272 590, 2 272 592 et 2 272 594** du cadastre du Québec d'une superficie totale de *vingt-deux mille six cent dix-neuf mètres carrés (22 619 m.c.)*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant le dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses de la Ville au 30 avril 2010.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-489**

**DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS  
AU 30 AVRIL 2010**

---

**ATTENDU** le travail effectué par les membres de la Commission finances-budget et développement économique;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M. Alain Portelance de prendre acte du dépôt par la directrice des Finances et trésorière par intérim des états comparatifs suivants :

- a) un état comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier en cours, à la date du **30 avril 2010**, avec ceux de l'exercice précédent pour la période correspondante;
- b) un état comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier en cours, à la date du **30 avril 2010**, avec ceux prévus au budget de ce même exercice.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 20 mai 2010 du directeur adjoint – approvisionnements recommandant l'acquisition de mobilier divers.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-490**

**ACQUISITION DE MOBILIER DIVERS**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Serge Paquette, d'octroyer les contrats suivants, savoir :

- à l'entreprise **ATMOS PHARE** pour l'acquisition et l'installation de quatre (4) poubelles pour abribus, avec ouverture sur le dessus, au montant de **5 860,47 \$ taxes incluses**;

**Le 25 mai 2010.**



SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 3 mai 2010 du directeur des Communications recommandant l'acquisition d'une caméra numérique.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-494**

**ACQUISITION D'UNE CAMÉRA NUMÉRIQUE  
POUR LE SERVICE DES COMMUNICATIONS**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. François Garand, d'accepter la proposition de la firme **PHOTO CDM INC. – Zone Image Saint-Jérôme** pour l'acquisition d'une caméra numérique Canon PowerShot ainsi que les accessoires suivants : un flash Canon, une carte mémoire de 4 GO, un étui, un chargeur et des piles Sony, au montant de **946,51 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *vingt-quatre (24) mois*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 avril 2010 du directeur des Loisirs et du développement communautaire recommandant l'acquisition d'un cabanon au parc Blainville.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-495**

**ACQUISITION D'UN CABANON  
AU PARC BLAINVILLE**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M. Serge Paquette d'autoriser l'acquisition d'un cabanon cinq (5) pieds par dix (10) pieds avec rambarde pour le parc Blainville auprès du fournisseur **CABANONS MIRABEL INC.**, pour la somme de **6 963,26 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le *fonds des parcs*.

*M. Guy Frigon reprend son siège à 20 h 55 et M. Serge Paquette quitte le sien à la même heure, le tout pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*M. Louis Lamarre quitte son siège à 20 h 56.*

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 14 mai 2010 du directeur des Loisirs et du développement communautaire recommandant la location d'heures de glace au Centre d'Excellence Sport Rousseau – automne 2010.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-496**

**LOCATION D'HEURES DE GLACE  
AU CENTRE D'EXCELLENCE  
SPORT ROUSSEAU  
AUTOMNE 2010**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel d'autoriser la conclusion d'un contrat entre la Ville et le **CENTRE D'EXCELLENCE SPORT ROUSSEAU** pour la location de trente-cinq (35) heures de glace par semaine, pour la période du 21 août au 30 décembre 2010, pour un montant total de **120 093,36 \$ taxes incluses**, lequel contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02-750-00-511*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 25 mai 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 29 avril 2010 du directeur adjoint des Travaux publics – Circulation recommandant l'installation d'enseignes « ARRÊT » – rue Narcisse-Poirier.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-497**

**INSTALLATION ENSEIGNES « ARRÊT »  
RUE NARCISSE-POIRIER**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel d'autoriser les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le Service des travaux publics à procéder à la mise en place de la signalisation appropriée, savoir :

**INSTALLATION ENSEIGNES « ARRÊT »**

**Rue Narcisse-Poirier** (*croquis 2010-09*)

- No A-NAPO0-05 intersection de la rue Henri-Beau, direction est, face au numéro civique 99;
- No A-NAPO0-05 intersection de la rue Henri-Beau, direction ouest, face au numéro civique 102.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 13 mai 2010 du directeur Travaux publics recommandant le paiement d'une facture pour le remplacement de lampes au terrain de soccer Maurice-Tessier.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-498**

**AUTORISATION PAIEMENT  
REPLACEMENT LAMPES  
TERRAIN DE SOCCER MAURICE-TESSIER**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M. Alain Portelance d'autoriser le paiement de la facture 016294 à la firme **LAURIN & LAURIN INC.** à titre de frais pour des travaux de remplacement de lampes au terrain de soccer Maurice-Tessier, pour un montant total de **4 054,47 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le *fonds des parcs*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 13 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de demandes et ordres de changement – poste de police – soumissions S 0829.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-499**

**ACCEPTATION DEMANDES  
ET ORDRES DE CHANGEMENT  
POSTE DE POLICE  
SOUMISSION S 0829**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Normand Dupont d'accepter les demandes et ordres de changement N<sup>os</sup> DOC-22, DOC-27 et DOC-28 en date des 10 et 11 mars 2010, préparés par la firme **TREMBLAY L'ÉCUYER ASSOCIÉS (TLA) ARCHITECTES**, le tout dans le cadre du projet de construction du nouveau poste de police, pour un montant supplémentaire net au contrat octroyé de **101 805,31 \$ taxes incluses**, payable à **CONSORTIUM M.R. CANADA LTÉE**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1370*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 25 mai 2010.**

M. Serge Paquette reprend son siège à 21 heures.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 4 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation des coûts de déplacement des installations d'utilités publiques de Vidéotron ltée – aménagement de l'intersection des boulevards Céloron et du Curé-Labelle.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-500**

**ACCEPTATION ESTIMATION  
DES COÛTS – VIDÉOTRON LTÉE  
AMÉNAGEMENT INTERSECTION  
BOULEVARDS CÉLORON ET CURÉ-LABELLE**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel d'autoriser le directeur du Génie ou son représentant à signer en guise d'acceptation l'estimation des coûts de travaux (réf. *ING 067045*) couvrant les frais d'ingénierie et de construction de manière à ce que l'entreprise d'utilité publique **VIDÉOTRON LTÉE** relocalise ses installations aériennes existantes longeant le boulevard du Curé-Labelle dans le prolongement du boulevard Céloron, le tout moyennant des frais de **4 219,27 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1376*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 4 mai 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'honoraires professionnels – muret de pratique pour le tennis – parc Marc-Aurèle-Fortin.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-501**

**AUTORISATION PAIEMENT  
PARC MARC-AURÈLE-FORTIN**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et M<sup>me</sup> Nicole Ruel d'autoriser le paiement de la facture N° 21003127 à la firme **CIMA+** d'une somme de **903 \$ taxes et frais inclus**, à titre d'honoraires professionnels dans le cadre de la conception de la structure de béton du mur de pratique pour le tennis qui sera construit au parc Marc-Aurèle-Fortin, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1437*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 5 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité – éclairage de la piste cyclable – depuis le stationnement de la gare AMT à la 62<sup>e</sup> Avenue Est.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-502**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
ÉTUDE DE FAISABILITÉ  
ÉCLAIRAGE DE LA PISTE CYCLABLE  
DEPUIS LE STATIONNEMENT DE LA GARE AMT  
À LA 62<sup>e</sup> AVENUE EST**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Normand Dupont de retenir les services de la firme **BPR-Triax** pour la réalisation d'une étude de faisabilité afin de mettre en place un réseau d'éclairage sur la piste cyclable entre le stationnement de la gare de l'AMT et le passage à niveau situé dans le prolongement de la 62<sup>e</sup> Avenue Est, le tout pour un montant n'excédant pas **7 562,63 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1435*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 25 mai 2010.**



SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 10 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux – aménagement de baies de virage – chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-506**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS**  
**AMÉNAGEMENT DE BAIES DE VIRAGE**  
**CHEMIN DU BAS-DE-SAINTE-THÉRÈSE**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M. Alain Portelance de retenir les services de la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs et la surveillance des travaux d'aménagement de baies de virage sur le chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse, pour un montant n'excédant pas **36 063,56 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1443*, conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 13 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour le réaménagement du terre-plein, intersection des boulevards du Curé-Labelle et Céloron.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-507**

**ACCEPTATION PROPOSITION**  
**RÉAMÉNAGEMENT DU TERRE-PLEIN**  
**INTERSECTION BOULEVARDS**  
**DU CURÉ-LABELLE ET CÉLORON**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel d'accepter la proposition de l'entrepreneur **ENTREPRISE DE PAVAGE DION INC.** pour l'exécution des travaux de réaménagement du terre-plein nord construit sur le boulevard du Curé-Labelle à l'intersection formée avec le boulevard Céloron, pour un montant n'excédant pas **8 973,56 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1376*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 13 mai 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture pour la réalisation d'un balancement hydraulique, secteur Renaissance.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-508**

**AUTORISATION PAIEMENT**  
**BALANCEMENT HYDRAULIQUE**  
**SECTEUR DE LA RENAISSANCE**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M. Alain Portelance d'autoriser le paiement à la firme **BPR-Triax** de la facture 14003579 au montant de **956,06 \$ taxes et frais inclus**, pour la réalisation d'un balancement hydraulique du secteur Renaissance, dans le cadre de la conception d'un projet de remplacement de vannes d'isolement d'une conduite d'eau potable de 500 mm de diamètre en béton-acier, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 25 mai 2010.**

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 13 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux – Programme de réfection des chaussées 2010, lot 2.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-509**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
PROGRAMME DE RÉFECTION DES CHAUSSÉES 2010 –  
LOT 2**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Normand Dupont de retenir les services de la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la chaussée du boulevard d'Annecy et de la rue Marie-Chapleau, et pour le programme de scellement des fissures, pour un montant n'excédant pas **60 715,46 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1439*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 13 mai 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture pour la réalisation d'un plan de situation du parc canin.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-510**

**AUTORISATION PAIEMENT  
TRAVAUX D'ARPENTAGE  
PARC CANIN**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel d'autoriser le paiement de la facture FA-2900 à la firme **LES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES, GENDRON, LEFEBVRE & ASSOCIÉS** pour des services professionnels rendus pour la réalisation d'un plan de situation du parc canin, tel qu'exigé par Hydro-Québec dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc canin au parc des Bolivars, pour un montant de **282,19 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1411*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 13 mai 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture pour la révision des plans au terrain de tennis au parc Marc-Aurèle-Fortin.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-511**

**AUTORISATION PAIEMENT  
CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE TENNIS  
PARC MARC-AURÈLE-FORTIN**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel d'autoriser le paiement de la facture 10-381-02 à la firme **BEAUPRÉ ASSOCIÉS** à titre d'honoraires professionnels supplémentaires pour la révision des plans durant la construction dans le cadre du projet de construction d'un terrain de tennis au parc Marc-Aurèle-Fortin, pour un montant n'excédant pas **5 530,60 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1437*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 10 mai 2010 du directeur du Génie recom mandant l'engagement de professionnels pour effectuer des inspections sur la santé et la sécurité impliquant des travaux de construction.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-512**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS**  
**INSPECTIONS SST SUR LES CHANTIERS**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Normand Dupont de retenir les services de la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** pour effectuer des inspections portant sur la santé et la sécurité lors des projets impliquant des travaux de construction, pour un montant de **6 068,16 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 12 mai 2010 du directeur du Génie recom mandant l'engagement de professionnels pour la préparation d'un programme de prévention, boulevard de la Seigneurie Est.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-513**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS**  
**PROGRAMME DE PRÉVENTION**  
**BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE EST**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Normand Dupont de retenir les services de la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** pour la prépa-ration du programme de prévention cadre du maître d'œuvre pour les projets de construction d'une conduite de refou-lement des eaux usées et réfection de la chaussée, travée nord, boulevard de la Seigneurie Est, pour un montant n'excédant pas **5 959,80 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la direc-trice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1406*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 12 mai 2010 du directeur du Génie recom mandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité, rénova-tion de l'aréna (*glace 2*).

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-514**

**ENGAGEMENT ARCHITECTES**  
**ÉTUDE DE FAISABILITÉ**  
**RÉNOVATION DE L'ARÉNA (GLACE 2)**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel de retenir les services de la firme **TREMBLAY L'ÉCUYER (TLA) associés architectes** pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant à établir les besoins et estimer les coûts de rénovation de la vieille partie de l'aréna (*glace 2*), pour un montant n'excédant pas **14 955,94 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*M. Richard Perreault quitte son siège à 21 h 18.*

**Le 25 mai 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 10 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement et bilan final – construction des infrastructures 54<sup>e</sup> Avenue Est – soumission S 0851.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-515**

**ACCEPTATION DIRECTIVES DE CHANGEMENT  
CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES  
54<sup>e</sup> AVENUE EST – SOUMISSION S 0851**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Normand Dupont d'accepter les directives de changement N<sup>os</sup> 2 à 10 au montant de **41 426,36 \$ taxes incluses** payable à *LES EXCAVATIONS PANTHÈRE INC.* ainsi que le bilan final qui décrit tous les travaux supplémentaires réalisés, préparés par la firme **BPR-Triax**, dans le cadre du projet de construction des services municipaux de la 54<sup>e</sup> Avenue Est, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier la somme de **28 247,23 \$ taxes incluses**, représentant le montant supplémentaire net au contrat octroyé, à même le *surplus accumulé*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 18 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis – réaménagement de l'intersection Chartrand / Côte-Saint-Louis Est.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-516**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION  
CHARTRAND / CÔTE-SAINT-LOUIS EST**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Serge Paquette de retenir les services de la firme **CIMA+** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs des travaux de réaménagement de l'intersection formée par la rue Chartrand et le chemin de la Côte-Saint-Louis Est, pour un montant n'excédant pas **54 095,34 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1439*.

*M. Richard Perreault reprend son siège à 21 h 20 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 19 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux – construction de baies de virage – chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-517**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
CONSTRUCTION DE BAIES DE VIRAGE  
CHEMIN DU BAS-DE-SAINTE-THÉRÈSE**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M. Alain Portelance de retenir les services de la firme **GROUPE QUALITAS INC.** pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'aménagement de baies de virage sur le chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse, pour un montant n'excédant pas de **9 272,68 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1443*, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 25 mai 2010.**

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 20 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation du manuel d'exploitation pour le poste de pompage de la Seigneurie Ouest.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-518**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS**  
**POSTE DE POMPAGE – SEIGNEURIE OUEST**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Serge Paquette de retenir les services de la firme **AECOM Tecsalt inc.** pour la préparation du manuel d'exploitation pour le poste de pompage de la Seigneurie Ouest, pour un montant n'excédant pas **21 784,88 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1435*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, les rapports du 26 avril et du 17 mai 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant la désignation de noms de rues.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-519**

**DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. François Garand de procéder à la désignation des rues suivantes :

- **rue d'Écouen;**
- **rue Gaëtan-Mailhiot.**

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 17 mai 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant la nomination des fonctionnaires municipaux pour l'application de la Réglementation d'urbanisme.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-520**

**NOMINATION DES FONCTIONNAIRES**  
**MUNICIPAUX POUR L'APPLICATION**  
**DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Serge Paquette que le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, le chef de division des permis et inspections, le chef de division de l'environnement, les inspecteurs en bâtiments, les conseillers en environnement et le ou la préposé(e) aux permis et à l'environnement soient nommés comme fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application des règlements d'urbanisme **1416, 1417, 1418, 1419, 1420, 1421, 1422, 1423 et 1424**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le Second projet de règlement 1418-6 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-521**

**APPROBATION SECOND**  
**PROJET DE RÈGLEMENT 1418-6 P2**

---

**ATTENDU QU'**en date du 4 mai 2010, le conseil municipal adoptait le Premier projet de règlement 1418-6 P1;

**Le 25 mai 2010.**

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 2 à 5 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 25 mai 2010 à 19 h 15.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Alain Portelance que *le Second projet de règlement 1418-6 P2 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le Second projet de règlement 1418-7 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-522**

**APPROBATION SECOND**  
**PROJET DE RÈGLEMENT 1418-7 P2**

---

**ATTENDU QU'**en date du 4 mai 2010, le conseil municipal adoptait le Premier projet de règlement 1418-7 P1;

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 2, 3 et 4 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 25 mai 2010 à 19 h 15.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Alain Portelance que *le Second projet de règlement 1418-7 P2 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AVIS DE MOTION...**  
**2010-05-523**

**MODIFICATION RÈGLEMENT**  
**DE ZONAGE 1418**

---

M. Serge Paquette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage 1418, de façon à :

- a) créer la zone **H-218** à même une partie de la zone **H-209**;
- b) permettre, dans la zone **H-209**, un nombre maximal d'étages fixé à 2.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **les zones concernées**.

**Le 25 mai 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le Premier projet de règlement 1418-8 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-524**

**APPROBATION PREMIER**  
**PROJET DE RÈGLEMENT 1418-8 P1**

---

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à certaines modifications au Règlement de zonage 1418;

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 2 à 4 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Alain Portelance que *le Premier projet de règlement 1418-8 P1 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **15 JUIN 2010 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le procès-verbal de la réunion du 11 mai 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-525**

**RECOMMANDATIONS PROCÈS-VERBAL**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. François Garand d'accepter les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du **11 mai 2010** du Comité consultatif d'urbanisme.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00280 – 455 et 459, boulevard du Curé-Labelle.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-526**

**ACCEPTATION – PLAN D'IMPLANTATION**  
**ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**  
**DEMANDE PIIA – 2010-00280**  
**CONSTRUCTION DE DEUX REMISES À JARDIN**  
**455 ET 459, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

---

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Alain Portelance que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 11 mai 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00280** pour la construction de deux (2) remises à jardin au 455 et 459, boulevard du Curé-Labelle.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 25 mai 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00293 – 839, boulevard du Curé-Labelle – La Cage aux stores.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-527**

**ACCEPTATION – PLAN D'IMPLANTATION  
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
DEMANDE PIIA – 2010-00293  
AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL  
839, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE  
(LA CAGE AUX STORES)**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Guy Frigon que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 11 mai 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00293** pour l'agrandissement du bâtiment commercial au 839, boulevard du Curé-Labelle et ce, à la condition suivante :

- *qu'une lettre de garantie financière au montant de **5 000 \$** soit déposée afin d'assurer l'achèvement des travaux, selon l'article 14 du Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).*

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00304 – 20, boulevard des Châteaux, local 103 – Marché.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-528**

**ACCEPTATION – PLAN D'IMPLANTATION  
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
DEMANDE PIIA – 2010-00304  
INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE MURALE  
20, BOULEVARD DES CHÂTEAUX, LOCAL 103  
(MARCHÉ)**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 11 mai 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00304** pour l'installation d'une enseigne murale au 20, boulevard des Châteaux, local 103.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00316 – 681, boulevard du Curé-Labelle – Centre Professionnel Labelle.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-529**

**ACCEPTATION – PLAN D'IMPLANTATION  
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
DEMANDE PIIA – 2010-00316  
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL  
681, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE  
(CENTRE PROFESSIONNEL LABELLE)**

---

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Alain Portelance que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 11 mai 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00316** pour la construction d'un bâtiment commercial au 681, boulevard du Curé-Labelle et ce, à la condition suivante :

**Le 25 mai 2010.**

- qu'une lettre de garantie financière au montant de **10 000 \$** soit déposée afin d'assurer l'achèvement des travaux, selon l'article 14 du Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 17 mai 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude environnementale – caractérisation écologique d'une érablière en milieu agricole (site 3) – secteur Côte-Saint-Louis.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-530**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS**  
**ÉTUDE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE**  
**D'UNE ÉRABLIÈRE EN MILIEU AGRICOLE**  
**SITE 3**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. François Garand de retenir les services de la firme **CIMA+** pour la réalisation d'une étude de caractérisation écologique des lots et parties de lots **2 320 876, 2 320 877, 2 320 880, 2 320 933, 2 325 107** et **2 517 378 à 2 517 384** (site 3), pour un montant n'excédant pas **5 900 \$ plus taxes**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 17 mai 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une évaluation du potentiel acéricole d'une érablière en milieu agricole – secteur Côte-Saint-Louis.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-05-531**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS**  
**ÉVALUATION DU POTENTIEL ACÉRIQUE**  
**D'UNE ÉRABLIÈRE EN MILIEU AGRICOLE**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. François Garand de retenir les services de la firme **LUC NADEAU, ingénieurs forestiers experts-conseils** pour l'évaluation du potentiel acéricole d'une érablière en milieu agricole localisée sur les lots et parties de lots **2 320 876, 2 320 877, 2 320 880, 2 320 993, 2 325 107** et **2 517 378 à 2 517 384**, pour un montant n'excédant pas **3 500 \$ plus taxes**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 17 mai 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude environnementale, caractérisation écologique d'une partie du lot 2 272 812 – secteur tourbières de Blainville.

RÉSOLUTION...  
2010-05-532

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
ÉTUDE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE  
PARTIE LOT 2 272 812**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel de retenir les services de la firme **CIMA+** pour la réalisation d'une étude de caractérisation écologique du lot **2 272 812** appartenant à la Ville de Blainville, pour un montant n'excédant pas **11 700 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 17 mai 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation d'une étude, construction d'un campanile, projet Chambéry.

RÉSOLUTION...  
2010-05-533

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
CONSTRUCTION D'UN CAMPANILE  
PROJET « QUARTIER CHAMBÉRY DE BLAINVILLE »**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. François Garand de retenir les services de la firme **TREMBLAY L'ÉCUYER ARCHITECTES ASSOCIÉS (TLA)** pour la préparation d'une étude validant un budget de construction pour une tour d'observation appelée « *campanile* » dans le projet « *Quartier Chambéry de Blainville* », pour un montant total n'excédant pas **7 000 \$ avant taxes**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette somme à même le poste budgétaire *05-141-07-025*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, les rapports du 17 mai 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude environnementale, caractérisation écologique d'une érablière en milieu agricole (sites 1 et 2) – secteur Côte-Saint-Louis.

RÉSOLUTION...  
2010-05-534

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
ÉTUDE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE  
D'UNE ÉRABLIÈRE EN MILIEU AGRICOLE  
(SITES 1 ET 2)**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. François Garand de retenir les services de la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** pour la réalisation d'une étude de caractérisation écologique d'une érablière en milieu agricole localisée sur les parties de lots **2 322 564, 2 322 576 et 2 517 381 (pour le site 1) et 2 321 091, 2 322 558, 2 322 559, 2 653 438, 2 653 439, 2 653 440, 2 653 441, 2 653 442, 2 653 443 et 2 322 560 (pour le site 2)**, pour un montant total n'excédant pas **19 960 \$ plus taxes**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier une dépense de **9 980 \$ plus taxes** à même les fonds prévus au *Règlement 1435* et une autre du même montant à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 13 mai 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant le paiement d'honoraires – demande d'autorisation environnementale au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) – Projet Le Chambéry.

**RÉSOLUTION...  
2010-05-535**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
DEMANDE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)  
PROJET LE CHAMBÉRY**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. François Garand d'autoriser la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** à solliciter auprès du **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)**, les autorisations environnementales nécessaires à la réalisation du projet de développement résidentiel « *Le Chambéry* », selon l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier à cette fin une somme n'excédant pas **516 \$ taxes et frais inclus** à même le poste budgétaire 05-141-07-025.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **PAROLE AU CONSEIL**

**RÉSOLUTION...  
2010-05-536**

**FÉLICITATIONS AUX RESPONSABLES  
PROJET « MA PREMIÈRE GALERIE D'ART »**

---

Il est proposé par M. Serge Paquette et résolu que des félicitations soient adressées à **Mesdames Claudette Charpentier, Josée Plouffe, France Tremblay, Sophie Ouimet, Lise Nadeau, Michèle Nolet, Marie-Josée Thibault, Caroline Guernon** et **Karine Piché** pour leur contribution exceptionnelle au projet « *Ma première galerie d'art* », lequel a permis à plus de 1 000 élèves des écoles des Ramilles, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Semailles, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau St-Louis et Henri-Dunant d'exposer ce printemps leurs créations dans l'environnement privilégié de la galerie d'art de Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION...  
2010-05-537**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M. Normand Dupont que la séance soit levée à 22 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) *François Cantin*

---

**MAIRE**

(S) *Claude Bertrand*

---

**DIRECTEUR DES SERVICES  
JURIDIQUES ET GREFFIER**

**Le 25 mai 2010.**